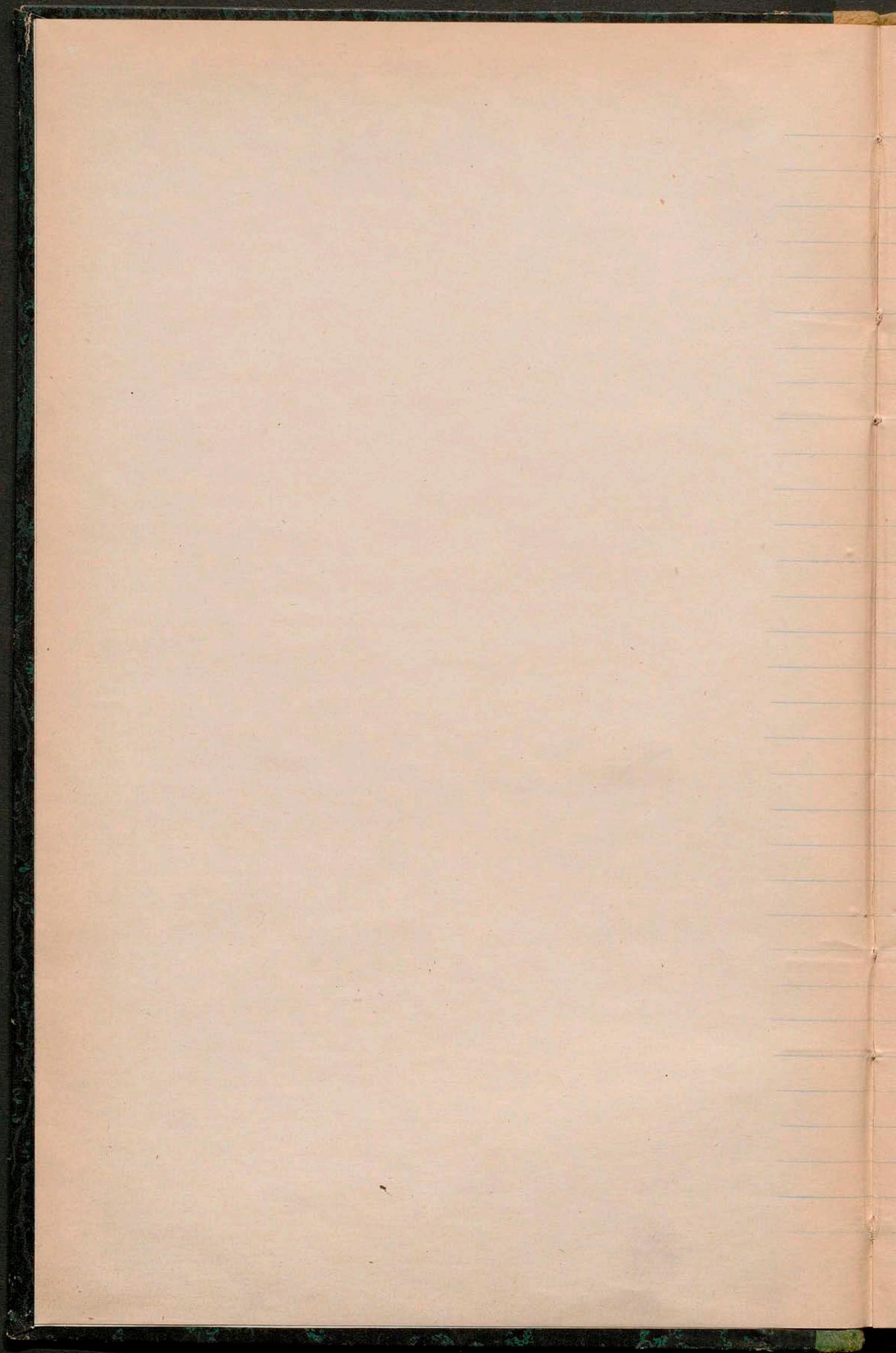


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un canal d'irrigation dérivé de l'Hérault et destiné à desservir une partie des territoires de douze communes du département de l'Hérault.

6 juillet 1892

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : COMBESCURE.  
2<sup>e</sup> — TAILHAND.  
3<sup>e</sup> — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.  
4<sup>e</sup> — LAMORTE.  
5<sup>e</sup> — GRIFFE.  
6<sup>e</sup> — THUREL.  
7<sup>e</sup> — BAZILLE (GASTON).  
8<sup>e</sup> — BARNE.  
9<sup>e</sup> — JOBARD.



Séance du 6 juillet 1882

Président. M. M. Combes, Lamotte, Gille,  
Ghurel, Bazille, Harne, Gobard, Faithand d'Andigné  
Sont nommés M. Combes président,  
M. Gille secrétaire

Chaque membre rend successivement compte de ses missions  
accomplies dans les bureaux;

Le projet de loi soulevé d'objections = de vœux  
politique concerte à donner satisfaction dans les points limités,  
aux intérêts du pays

Anticipation du Gouvernement pour allouer des  
subventions aux œuvres d'utilité publique, des manufactures et  
des manufactures analogues; Canal de la Proenne, Canal  
Ventanoy - et -

L'Etat recevra indistinctement sans le motif  
de la mesure de valeur donnée aux propriétés amies et pour  
il justifie indistinctement le montant de l'impôt sur les  
avances et réserves du Commerce adote le projet de loi de Gaston  
Bazille rapporteur ~~Combes~~

Le projet de loi verbal est lu et  
il sera sur le fondement de son secrétaire

Combes Gille

Séance du 8 juillet 1882

M. Gaston Bazille donne communication de son  
rapport qui est adopté. M. le Rapporteur est  
ensuite invité à déposer ce rapport à la séance  
de ce jour.

Le président

Pour le secrétaire

Combes Gobard